

# Assemblée Générale du 22 juin 2014

Bonjour à tous et merci d'être venu.

Le bureau :

La composition du bureau reste inchangée

Monsieur Alexandre BLANDIN Président

Monsieur Michel GONIN Vice Président

Madame Florence GRETKA Trésorière

Madame Dominique MASSOUNIE, Secrétaire générale

Nous sommes à ce jour 85 adhérents, l'effectif est stable.

En ce qui concerne le Compte Bancaire de l'Association, nous vous précisons que celui-ci à un solde créditeur de 1 008,43 € au 12 Juin 2014.

Cependant suite à des couts bancaires trop élevés 31,00 € nous avons été contraints de clôturer notre compte à la Société Générale au profit du LCL.

Nous n'avons désormais plus de compte épargne.

Les dépenses se sont élevées à 482,83 € (dont 31,00 € de frais bancaires déjà cités, 49,00 € de licence de logiciel, et 36,00 € d'hébergement et de domaine pour 2014).

Et les recettes à 452,00 €.

La mairie de COSNE SUR LOIRE nous a accordée de nouveau une subvention de 300,00 € afin de palier à nos différentes actions à entreprendre et nous remercions le maire pour la confiance qu'il fait à l'association.

## Allocution du président

**A)** Force est de constater que nous avons connu quand même moins de retard cette année :

Quelques faits marquants :

Une date avait tout particulièrement retenu notre attention : le 28 Novembre 2013 où le train 5919 avait eu 2 heures de retard. La réponse de la SNCF fut la suivante :

« En effet, de nombreux incidents de circulation sont intervenus dans la journée du 28, nationalement et régionalement. Déjà fortement sollicitées, nos équipes se sont trouvées en difficulté face à un mouvement social spontané sur le centre de préparation du matériel. Ceci a achevé de désorganiser notre production, l'information s'en est trouvée fortement dégradée elle aussi ».

Nous nous sommes rendus à Nogent Sur Vernisson le 24 Octobre 2013 à un premier Comité Local d'Animation et de Développement qui n'a plus d'existence officielle mais qui à l'initiative du Conseil Régional perdure quand même Il peut être assimilé au comité de ligne qui existait auparavant, mais dans une version édulcorée sans prise de décisions.

Etaient présents :

- Pour la région centre : Mme. LECLERC du Conseil Général en charge des transports (organisatrice).
- Pour la SNCF : Une personne en charge de la clientèle, de la tarification – Mr. Colinot, adjoint au directeur de la production - Mme. NADOT Responsable du secteur d'Orléans – Mr. ROUZES, responsable TER de la ligne accompagné de notre interlocuteur habituel, Mr. MARQUER.
- Pour R.F.F : Mr. SMITH chargé de projet et Mr. TOURNET : gestionnaire des capacités.

1° Un résumé des caractéristiques de la ligne a été effectué par Mr. COLINOT. A ce jour, les causes des retards sont :

Causes matériel : **52%**  
Causes interne TER : **9%**  
Causes externe : **18%**  
Causes liées à des problèmes de circulation : **3%**  
Causes liées aux travaux non rendus à temps: **18%**

De gros efforts ont été faits par la SNCF pour communiquer sur les retards, les horaires via les nouveaux outils de communication.

2° RFF (Réseau Ferré de France) nous a fait une présentation sur les chantiers en cours ou à venir :

- La gare de MONTARGIS va être mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- En 2014 les quais seront rallongés en gare de DORDIVES.
- En gare de GIEN, des sièges handicapés ont été installés sur les rampes d'escaliers.
- A BRIARE, une étude a été réalisée pour un passage via une passerelle ou un sous-terrain.
- Entre Pouilly et Tracy, des clôtures ont été installées le long des voies pour empêcher le gibier de traverser.
- A compter de Novembre tous les postes de guichets seront pourvus (NOGENT SUR VERNISSON inclus).

L'accès aux trains des personnes handicapées a été abordé. A ce jour, les agents de vente sont les seuls habilités à leur faciliter l'accès ce qui pose des problèmes de gestion du temps, avec la vente des billets.

3° Le plan impact a également été évoqué :

- Le poste du chef d'escale en 2/8 à Bercy qui supervisera la production et l'information des voyageurs a été mise en place à compter du 13 Novembre 2013. Des progrès restent néanmoins encore à réaliser.
- Le centre de gestion des inter-cités est désormais en place.
- Des rails ont été remplacés.

4° Nous avons ensuite saisi la SNCF sur les points suivants :

- Quid du nouvel aiguillage en gare de Bercy. Cet aiguillage est bien en place mais sert uniquement à améliorer la circulation en gare et les entrées et sorties se font toujours sur une seule voie.
- Nous avons demandé à ce que les contrôles soient intensifiés entre Paris et Nemours. Une brigade composée de 4 agents que nous connaissons bien a été créée à cet effet.

- La convention qui régit notre ligne a bien été prorogée jusqu'à fin 2014, et à ce jour la négociation est en cours avec l'état qui est l'autorité organisatrice.

- Nous avons réitéré notre demande sur la modification des horaires du vendredi soir et du week-end.

- Nous avons demandé à ce que des bancs soient installés sur les quais en gare de PARIS BERCY.

La région Bourgogne s'étant fait excuser, nous n'avons pas pu aborder la prise en charge partielle des frais de transports par le conseil régional comme c'est le cas actuellement en région Centre.

**B)** Cette année des personnes se sont trouvées confrontées à des problèmes avec des contrôleurs lors de la présentation de billet à demi tarif avec un abonnement échu de moins de 2 mois.

Nous nous sommes fait confirmer la règle que nous vous rappelons.

## **1. Forfait échu :**

- La règle générale s'applique sur l'ensemble des lignes à tarification SNCF et donc sur tout le parcours INTERCITÉS entre Nevers et Paris (dans les deux sens).

Il est en effet possible pour un abonné sous réserve :

- du respect de la consommation annuelle minimale dans le cadre de son abonnement (le non respect des obligations de consommation annuelle minimale faisant perdre définitivement à l'abonné concerné le droit à des titres de transports complémentaires Forfait) ;
- dans la limite de deux mois suivant l'expiration d'un forfait mensuel, sur la relation et dans la classe de ce forfait, (...) de voyager avec des titres de transport aux conditions suivantes :
  - Dans les trains à réservation obligatoire : Réduction de 50 % calculée sur le tarif Pro de la classe empruntée.
  - Dans les trains à réservation facultative ou sans réservation : Réduction de 50 % calculée sur le Tarif Normal de la classe empruntée.
- L'émission du titre de transport à tarif réduit se fait sur présentation par l'abonné, du forfait mensuel expiré depuis moins de deux mois.
- Ce forfait est également à présenter lors des contrôles.
- Par ailleurs, l'utilisation de ces titres de transports complémentaires Forfait en complément d'une Carte Orange ou Carte Intégrale est interdite. »

## **2. Dégressivité tarifaire :**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les abonnés Forfait à parcours déterminé sans parcours sur Ligne(s) à Grande Vitesse ne bénéficient plus de la dégressivité des prix.

- Sauf pour les abonnés ayant souscrit à un forfait mensuel à parcours déterminé sans parcours sur ligne(s) à grande vitesse avant le 1er avril 2009 sous réserve du respect de la consommation annuelle minimale.

- L'utilisation du Forfait échu n'est autorisée que pour les anciens abonnés (FF10 et FF20) qui bénéficiaient de la dégressivité avant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et qui ont su la conserver depuis.  
En supprimant la dégressivité, nous avons également supprimé la possibilité d'utiliser les Forfait échu. **Donc tout abonné Forfait possédant un Forfait FF40 ne peut pas utiliser un Forfait échu !**
- L'utilisation de ces titres de transports complémentaires Forfait en complément d'une Carte Orange ou Carte Intégrale est interdite.

#### Cas particulier :

- Une particularité s'applique pour la relation **Souppes <> Montargis** :
  - les forfaits échus ne sont plus valables depuis la mise en œuvre des prix pré-chargés. La dégressivité tarifaire a de ce fait disparu quelle que soit l'ancienneté des clients.

**C)** En Mai nous contactons la SNCF par mail suite aux différents retards connus depuis Avril et pour faire le point sur les divers rumeurs.

Concernant les retards, l'explication était la suivante :

- Des mouvements sociaux au centre de maintenance ainsi qu'en Auvergne ont entraîné des désorganisations passagères qui disparaissent désormais.

- A ceci sont venus s'ajouter des problèmes techniques sur des machines de retour de révision (période de rodage nécessaire) mais surtout une accumulation d'évènements extérieurs à INTERCITÉS (65% des causes d'irrégularité).

La SNCF reste globalement sur une tendance très positive d'amélioration du service, sachant que le taux de régularité cumulée sur la ligne Paris Nevers depuis le début de l'année est légèrement supérieur à 92%, soit une progression de 1,5 point par rapport à 2013. Cependant les retards non inhérents à la SNCF sont par contre en augmentation et ceux liés au matériel en diminution ainsi que ceux liés à d'autres trains.

Mr. ROUZES ne se satisfait pas des mises à quais tardives et à moyen terme il est prévu que le Charollais déménage à Bercy.

Nous avons également évoqué lors des jours de grève ou de travaux sur la ligne, la suppression du train 5905 qui part de Paris Bercy à 9h15 direction Nevers obligeant certaines personnes à se diriger sur d'autres gares (Auxerre – Montargis) malgré un forfait sur cette ligne.

Réponse nous a été donné que la priorité était donnée aux 2 trains du matin (dans le sens province – Paris) pour permettre à un maximum de personnes de se rendre à leur travail. (Et tant pis pour ceux qui doivent rentrer chez eux après une nuit de travail !!)

Nous avons attiré leur attention sur les rumeurs colportées par certains contrôleurs concernant la suppression d'arrêts à Montargis. Cette rumeur est sans fondement. Notre interlocuteur les a formellement démenti et a écrit au Directeur d'Etablissement des contrôleurs pour lui demander de faire cesser la diffusion de ces fausses informations.

La suppression des contrôleurs dans les trains dont certains auraient pu entendre parler est également sans fondement.

**D)** Le 5 Juin 2014 nous nous rendions à nouveau au CLAD organisé à Gien.

Peu d'effet de surprise compte tenu des réponses qui avaient été faites suite à notre mail, mais quelques éléments intéressants cependant.

La région centre a signé la convention avec la SNCF le 6 Mai 2014 avec une obligation de résultats mais pas de moyens. Les pénalités seront désormais basées sur la mesure du préjudice subi. Pas de changement dans les gares desservies.

Cependant il faut noter que la SNCF n'a pas encore signé la convention avec l'état, sachant que l'ancienne arrive à échéance au 31 Décembre 2014. Les discussions sont en cours, mais le représentant de l'état sur place est resté très discret. (Il nous a d'ailleurs été impossible de récupérer ses coordonnées)

La région Bourgogne n'étant visiblement pas représentée, nous n'avons pu obtenir de renseignement sur ce tronçon de ligne ni amorcer le sujet qui nous tient à cœur, à savoir sa participation dans les frais de transport.

Nous avons eu notre moment de gloire, quand à notre grande satisfaction, Mr. ROUZES a annoncé que l'horaire du train 5910 du dimanche matin qui part de Nevers à 10h19 serait modifié comme nous l'avions demandé. Il partirait de Nevers à 7h24 permettant aux personnes de passer toute une journée sur Paris. L'essai portera sur une année. Pour que cette modification soit rentable, il faut que le nombre de voyageurs passe de 250 à 280. Ce changement d'horaire aura lieu en fin de cette année.

Reste encore à l'étude la modification de l'horaire du 19 heures vers 20 heures le vendredi, ce qui permettrait aux étudiants de pouvoir rentrer chez eux. La date à laquelle la décision serait prise ne nous a pas été communiqué mais il nous a d'ors et déjà été dit que ce serait délicat.

Confirmation nous a été faite que les assis-debout seraient installés ainsi que les portes automatiques dans le courant du troisième trimestre 2014.

Nous avons interrogé RFF sur le fameux raboutage des voies dont nous avons tant entendu parler. Le problème était connu depuis longtemps. Visiblement seule Dordives est concernée. Les travaux seront réalisés en même temps que le rallongement du quai.

Au second semestre 2015 un nouveau service sera proposé à Briare et Nogent sur Vernisson pour les personnes à mobilité réduite. RDV devra être pris sur internet.

Nous avons pris rendez vous pour visiter le centre de supervision basé à gare de l'est ainsi que le poste de commandement de la gare de Bercy.

Le Bureau

## La région Centre a invité les usagers de la ligne Paris-Nevers à s'exprimer.



*La réunion du Clad s'est tenue au centre Anne-de-Beaujeu à Gien, jeudi soir. - Marchand Jean-Luc*

La réunion du Comité local d'animation et de développement (Clad), organisée par la région Centre s'est tenue au centre Anne-de-Beaujeu à Gien, jeudi soir.

Des usagers nombreux et mobilisés ont répondu à l'invitation de la région Centre.

Des représentants de cette dernière, de la SNCF, de la région et de l'État étaient présents.

« Les retards de moins de 5 minutes ont diminué. Mais prend-on en compte les plus importants ?

Hier soir le train Paris-Nevers de 19 h 28 avait une demi-heure de retard », a relevé Jean-Pierre Point, président du Comité de défense des usagers du Giennois. Il a rappelé que certaines causes de retard n'avaient pas disparues (collisions avec des animaux sauvages ou des individus sur la voie, les pannes matérielles, absence de conducteur disponible en gare de Paris-Bercy, etc.)

« Depuis début 2014, de nombreux retards sont dus à la présence d'individus sur les voies ou au retard d'autres trains, cependant les statistiques s'améliorent », a répondu Tristan Rouzes (responsable Intercité).

À Bercy, un centre d'opérations est en place. En 2013, la gestion s'effectuait par satellite. Depuis janvier les gens suivent les trains en ligne en 3x8 heures.

Florence Gretka, trésorière de l'Association Nivernais Berry des usagers du train, a noté une « profonde amélioration ». « Des progrès ont été réalisés gare de Bercy. Un dialogue est établi », juge-t-elle.

Jean-Luc Marchand